

CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le lundi 4 mars 2019 à 19h00, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

Etaient présents : Messieurs Christian LECLERC et Philippe CHAMPION, Mesdames Anne-Marie RECHER, Marie-Claire BARREE, M. Jean-Pierre THIBAULT, Madame Karine VERDIER, Monsieur Gérard JOURNO, Madame Isabelle GOURVIL, Monsieur Philippe BANVILLE et Madame Clarence LEGALLAIS.

Absents excusés : Monsieur Frédéric PETIGNY (pouvoir à M. JOURNO) et M. Sébastien LECALIER.
Madame Clarence LEGALLAIS a été élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2018 est approuvé, à l'unanimité.

I) INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Félicitation à Mélissa pour la naissance d'Ayden
- Un récapitulatif des documents d'urbanisme sollicités ces 6 derniers mois est donné.
- Un point est fait sur les Cahiers de Doléances tenus en Mairie et la réunion sur le Grand Débat organisée à St Romain en février (80 participants environ).
- Le conteneur de recyclage de textiles est installé à proximité de l'entrée de l'école.
- La collecte des déchets verts et encombrants aura lieu les :
 - Lundi 3 juin 2019 et lundi 4 novembre 2019 pour les encombrants
 - Lundi 17 juin 2019 et lundi 18 novembre 2019 pour les déchets verts
- Sainneville participera à la manifestation départementale « Pierre en Lumières » le 18 mai 2019, Anne Marie RECHER en accepte l'organisation.
- Lutte contre le frelon asiatique : un nouveau protocole départemental a été mis en place avec une plateforme téléphonique dédiée depuis le 1^{er} janvier 2019. Les administrés sont invités à se manifester en mairie qui rappelle qu'elle participe à hauteur de 50% des frais de destruction du 1^{er} nid.
- Dates fixées pour les commissions à venir :
 - Finances : 25 mars – 18h30
 - Cimetière : 26 mars – 15h
 - CCID : 1^{er} avril – 9h30
 - Scolaire : 8 avril – 17h30

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est communiqué aux conseillers municipaux qui en prennent acte. Monsieur le Maire précise que les aides à l'ANC vont diminuer dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau puis disparaîtront d'ici 3 ans. Les propriétaires d'installations non conformes sont invités à se manifester.

INSTITUTION DU RIFSEEP

Ce nouveau régime de prime a été accepté par le Comité Technique du Centre de Gestion. Il s'applique en 2019 avec indemnités de fonction, de sujétions, expertise en complément indemnitaire.

II) MISE EN PLACE DE LA COMMUNAUTE URBAINE (CU)

- **VOIRIES** : Les projets de la commune pour 2019 ont été transmis (Route du Château, Pont SNCF, Place du Village). Le calcul du transfert de charges est en discussion. La commune, souhaite conserver ses agents qui devraient pouvoir exécuter des tâches de la CU sans retenue financière ni facturation.
- **ECLAIRAGE PUBLIC** : Des éléments complémentaires sont à fournir (points lumineux non LED)
- **ORDURES MENAGERES** : Des demandes ont été faites par des entreprises et la commune (salle des fêtes ...) car le ramassage du vendredi pose problème.
- **NOM DEFINITIF DE LA COMMUNAUTE URBAINE – STATUTS** : Le nom Le Havre Seine Métropole doit être intégré aux statuts. Accord donné étant fait observer toutefois que ce nom a déjà été officialisé et de la communication déjà engagée.
- **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)** : Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'urbanisme est devenu une compétence de la CU. Toutefois le Conseil décide de donner un avis favorable à l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU de Sainneville-sur-Seine par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.
- **CONFERENCES THEMATIQUES** : La liste est donnée aux conseillers, invités à s'y inscrire.
- **POUVOIR DE POLICE SPECIALE** : La commune demande à le conserver par la voirie et l'habitat.
- **COMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECT** : Deux noms d'entrepreneurs et commerçant locaux sont proposés.
- **COMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES** : Le conseil, unanime désigne M. MERVILLE (titulaire) et M. LECLERC (suppléant).

III) TRAVAUX EN COURS :

- **EGLISE** : L'entreprise TERH interviendra à partir du 6 mai pour les travaux de 2nde tranche
- **CIMETIERE** : Accord de l'Architecte des Bâtiments de France, pour l'installation d'un mur pour clôturer le cimetière côté Ouest. Il complètera les plantations existantes.
- **ECOLE** : Etude à engager en vue d'une ouverture prochaine d'une classe.

Après communication du calendrier des manifestations à venir et de quelques points divers et lecture de lettres de remerciements, le Conseil Municipal se sépare à 21h30.